



# 14<sup>ème</sup> AUTO-CROSS SPRINT-CAR DE SERVILLY

## 25 - 26 MAI 2024

Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale de la discipline.

### ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU VAL D'ALLIER organise les 25/26 Mai 2024 en collaboration avec l'ASSOCIATION LOISIRS MECANIQUES DES GRAVES une épreuve automobile nationale intitulée

#### 14<sup>ème</sup> Auto-Cross & Sprint-Car de Servilly

Cette épreuve compte pour :

- le Trophée National
- le Challenge SEAC
- le Challenge ORNEC
- le Challenge de la Ligue du Sport Automobile d'Auvergne
- le Challenge de l'A.S.A.V.A.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue sous le numéro 9/16/09 en date du 05 Mars et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 316 en date du 25 Avril 2024

N° de classement pour le tracé du tour principal de 880 m. délivré par la FFSA le 1<sup>er</sup> Avril 2021 : **03 16 21 0474 AC Nat 0880**

#### 1.1 . OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	BEULATON Michel	3816 16/13
Membres du Collège	FAYARD Roland	30129 05/16
Membres du Collège	CHASSAGNOL PASTOREK C.	15145 16/03
C. S. Stagiaire	THEVENIN BOUSSICUT Christine	343934 16/01
Directeur de Course Responsable du meeting	BRETAR Jean-Luc	134776 07/77
Directeur de Course Adjoint départ/arrivée	BARDIN Bruno	2840 16/02
Directeur de Course Adjoint ORNEC	OLIVAIN Jacky	3272 03/24
Directeur de Course Adjoint SEAC	BARRIL Gilles	309356 05/11
	VAN WONTERGHEM Fabrice	1183 03/14
Directeur de Course Stagiaire	AILLOUD Garry	318519 04/03
Commissaire Technique délégué SEAC	JACQUET Nicolas	196544 08/09
Commissaires Techniques Adjoints	FAYARD Jean-Luc	17626 05/16
	PEJOUX Michel	173607 04/17
	MEUNIER Yves	305220 16/06
	HALIN Bernard	341717 16/09
Commissaire Technique Stagiaire	MIRAMONT Jean-Luc	331195 16/01
Chargés des relations avec les concurrents	JOLY Christian	11082 08/12
	RIGAUD Thierry	8516 16/12
	THOLONIAS Jean-Louis	
Responsable commissaires	LEBEAU Thierry	188098 05/16
Responsable Chronométrage - Informatique	VELLA Séverine	207829 05/16
Chronométreurs	MORENO Christelle	43356 16/13
Médecins	DUCLEROIR Guillaume	
	PORFIREANU Serban	
Responsable Sécurité	LECLUSE Gilles	112029 16/09

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit leur participation à la compétition.

**L'organisateur administratif est l'A.S.A.V.A. et l'organisateur technique est LOISIRS MECANIQUES DES GRAVES**

## 1.2 . HORAIRES

Parution du règlement	Dés réception du Visa FFSA
Clôture des engagements	22 Mai
Publication de la liste des engagés	23 Mai
Date et lieu de l'épreuve	25/26 Mai 2024
Vérifications facultatives	24 Mai de 16 h 00 à 20 h 00
Vérifications administratives et techniques	25 Mai de 7h 30 à 10 h 00
1 <sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs	25 Mai à 7 h 30
Briefing écrit	Remis lors des vérifications
<b>Essais chronométrés (1 essai)</b>	25 Mai à partir de 8 h 30
<b>1<sup>ère</sup> manche qualificative</b>	25 Mai à partir de 13 H 30
<b>2<sup>ème</sup> manche qualificative</b>	25 Mai à partir de 16 H 30
<b>3<sup>ème</sup> manche qualificatives</b>	26 Mai à partir de 8 h 30
<b>1/2 Finales</b>	26 Mai à partir de 13 h 00
<b>Finales</b>	26 Mai à partir de 15 h 30
<b>Fin du meeting</b>	Au plus tard 18 h 30
Affichage des résultats provisoires	26 Mai après chaque Finale
Remise des prix	A l'issue de chaque finale

## 1.3. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le 25 Mai de 7 h 30 à 10 h 00.

Aucune convocation ne sera envoyée. Les confirmations d'engagement et heures de convocation pourront être consultées sur les sites : [www.sportautoauvergne.org](http://www.sportautoauvergne.org)

## ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

**A.S.A. DU VAL D'ALLIER**  
**6, Rue de l'Hôtel des Postes**  
**03200 – VICHY**

à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au mercredi 19 Juillet à minuit.

**Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à : (pour toutes les divisions)**

- **150 €** avec la publicité facultative de l'organisateur jusqu'au mercredi de la semaine précédant la compétition, soit le 15 Mai à MINUIT  
300 € sans la publicité facultative de l'organisateur'
- **200 € le mercredi avant la course avec la publicité facultative de l'organisateur**  
400 € sans la publicité facultative de l'organisateur

Les concurrents ont la faculté de refuser cette publicité, dans ce cas le refus entrainera une majoration des droits d'engagements de 100 %

Si quatre jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 50 l'organisateur se réserve le droit d'annuler son épreuve. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

### 3.2. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra être pilotée que par un seul pilote à l'exception de la Sprint Girls. .

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les pilotes de **Super Sprint – Maxi Sprint – Junior Sprint et Sprint Girls** sont admis à participer avec une licence régionale ou un titre de participation TPRT. (TITRE DE PARTICIPATION REGIONAL TERRE)

Les pilotes d'Auto-Cross sont admis à participer avec un titre de participation TPNT (TITRE DE PARTICIPATION NATIONAL TERRE)

**Les concurrents qui souhaitent participer avec un titre de participation, devront le notifier lors de l'envoi de leur bulletin et devront obligatoirement être munis, le jour des vérifications, d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport automobile, datant de moins de 6 mois.**

## ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA 2024

**Maxi Sprint - Tourisme Cup – Sprint Girls – Buggy Cup – Junior Sprint – Maxi Tourisme – Buggy 1600 – Super Sprint – Super Buggy**

### 4.4 NUMEROS

Voir réglementation générale Auto-Cross et Sprint-Car 2024

Chaque chiffre est vendu 0.60 €.

## ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

## ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1. PARCOURS

L'épreuve se déroulera sur le circuit des graves à Servilly. Il est long de 880 mètres et la largeur est comprise entre 11 mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 1<sup>er</sup> Avril 2021 sous le numéro **03 16 21 0474 AC Nat 0880**

L'accès au circuit se fait par la départementale 472.

### 6.7. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé vers l'entrée de la pré-grille. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

### 6.8. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le chargé des relations avec les concurrents à l'entrée de la pré-grille. Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant l'épreuve aux numéros de téléphone suivants : 06 81 50 61 37. –

## ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

### 7.2. BRIEFING

Le briefing écrit sera distribué aux pilotes lors des vérifications

### 7.6. PARC FERME FINAL

**A l'arrivée des ½ finales, toutes les voitures non qualifiées pour les finales et à l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé.** Le Directeur de course et/ou le Collège des C.S. pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix.

Les voitures restent en régime de parc fermé sous chacune des structures des pilotes, au moins jusqu'à l'affichage du classement officiel. Durant la même période, les pilotes devront rester à leur emplacement et ils devront répondre à toute convocation qui leur serait faite de la part des officiels.

Tout pilote ne respectant pas cette règle sera disqualifié du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d'une place.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

## ARTICLE 10. PRIX

### 10.3. COUPES

Des coupes seront distribuées.

### 10.4. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu sur podium après chaque Finale

## ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

### **11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR**

Nombre de postes de commissaires de piste : 6

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité : 2 de 6 Kg à poudre

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve : 12

### **11.2P. MEDICALISATION**

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit n'est pas équipé d'un centre médical permanent

Un centre médical non permanent sera installé aux abords du circuit dans un bungalow

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents : 1

Une ambulance sera équipée du matériel nécessaire à la réanimation

Une équipe d'extraction n'est pas prévue dans le respect du cahier des charges

## ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).